

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE DE DANSE

Voici quelques règles de vie à respecter pour le bien-être de tous !

- RESPECT DU VOISINAGE

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE RESTER DANS TOUTES LES PARTIES COMMUNES DE NOS SALLES DE DANSE (Notamment la COUR au 22 Expression).

Et ce quelle qu'en soit la raison, même si vous êtes silencieux. Les attroupements de personnes silencieuses deviennent toujours bruyants et peuvent réveiller nos voisins (famille avec des enfants en bas âge).

A Charpennes et Terreaux, en attendant vos cours, si vous devez fumer ou passer un coup de fil, merci de sortir sur le trottoir. Au Gratte-ciel, en sortant de vos cours, merci de ne pas rester devant l'Espace Zola.

Nous demandons, à la fin de chaque cours de danse, de sortir en SILENCE de l'école tout en vous dirigeant à l'extérieur des bâtiments.

De plus, aucun véhicule (vélo, moto, etc.) n'est autorisé à stationner dans les parties communes (cour, hall d'allée...)

- ABSENCE DES PROFESSEURS

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE. Cependant, en cas de maladie prolongée et justifiée (le justificatif devant être daté à une date postérieure à votre inscription), ou de déménagement professionnel justifié hors de l'agglomération lyonnaise de votre part, nous vous proposons un avoir qui sera valable jusqu'en septembre 2020.

Les règlements seront débités aux dates, **même si vous ne venez plus en cours.**

Si de manière exceptionnelle les cours ne peuvent être assurés, votre école de danse s'engage à vous proposer un rattrapage ou un remplacement.

- NON MAINTIEN DES COURS

En début d'année, les cours ne seront maintenus que si le nombre d'inscrits est de 15 élèves minimum. En cas d'annulation de cours, un autre créneau horaire pourra vous être proposé et si celui ne vous convient pas une restitution des chèques non encaissés et/ou un remboursement vous sera effectué.

!/ \ Seul le cas d'une annulation définitive de cours de la part de l'école pourra donner lieu à un remboursement.

- REPLACEMENT DES PROFESSEURS

En cas d'absence permanente d'un professeur, celui-ci sera remplacé par un autre intervenant désigné par l'école de danse. L'élève ne pourra demander aucun remboursement ni avoir dans le cadre de ce remplacement là.

Si toutefois, l'école de danse ne peut assurer le remplacement à l'heure prévue du cours, et que l'élève ne peut se reporter sur un autre créneau, alors l'élève pourra demander un avoir valable jusqu'au 30 septembre 2020.

- PERTE OU VOL

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein de ses locaux de danse. Des portes manteaux sont disponibles dans les salles pour garder vos affaires avec vous

- SECURITE

Pour des questions de sécurité et législation, toutes les sorties courantes doivent se faire par la porte d'entrée.

- CONDITIONS MEDICALES

Pour les enfants et ados :

Le certificat médical est obligatoire.

Les enfants doivent se présenter dans de bonnes conditions pour pouvoir participer aux cours : s'alimenter et bien boire en journée. Tenue sportive et baskets obligatoires.

Pour les adultes

Les cours de **Zumba/Strong, Reggaeton, DanceHall, Afro House, Elgo Dance/HOT et Circuit Training nécessitent une bonne condition physique.** Toutes les personnes participant à ces cours doivent avoir conscience du caractère physique de ces danses et doivent se présenter dans de bonnes conditions pour pouvoir y participer. S'alimenter et bien boire en journée. Tenue sportive et baskets obligatoires (sauf pour Elgo dance/HOT).

- RESPECT DU PARQUET

L'accès aux différentes salles de danses ne pourra se faire qu'avec des chaussures appropriées (chaussures à semelles souples, des petites baskets par exemple). Les talons ou les semelles dures, susceptibles d'abîmer le parquet, sont interdits. Des vestiaires sont à votre disposition pour vous changer.

- VACANCES SCOLAIRES

Pour les enfants et ados :

Il n'y aura pas cours pendant les vacances scolaires soit du samedi 19/10 au dimanche 3/11 (vacances de Toussaint), du dimanche 22/12 au dimanche 05/01 (vacances de Noël), du samedi 22/02 au dimanche 8/03 (vacances de février), et du samedi 18/04 au dimanche 3/05 (vacances de Pâques).

Pour les adultes

Les centres de danse seront fermés : les jours fériés, du dimanche 22 décembre 2018 au dimanche 5 janvier 2020 inclus (vacances de Noël), une semaine pendant les vacances de février, ainsi qu'une semaine dans le cadre du SoLatino Festival.

Remarque cours d'Elgo Dance et HOT Elgo du Samedi : Il n'y aura pas cours les samedis 28/09, 16/11, 14/12, 11/01, 8/02, 7/03, 4/04, 30/05, 20/06. Pour compenser les cours auront une durée d'1h15 tout au long de l'année.

- RESPONSABILITE DES PROFESSEURS POUR LES COURS ENFANTS

Les professeurs sont responsables des enfants pendant les cours. Les parents s'engagent à déposer leurs enfants en début de cours, et à les récupérer à la fin du cours. En cas de retard des parents, les professeurs ne pourront plus assurer la surveillance des enfants et nous déclinons toute responsabilité en cas de problème.